



Les Commerçants du Quartier des Halles

BULLETIN DE PARTICIPATION BROCANTEURS – ANTIQUAIRES

REDERIE DU **DIMANCHE 3 OCTOBRE 2021**
AUCUNE RESERVATION SANS PAIEMENT PREALABLE

A COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES

A RENVoyer AVANT LE 18 SEPTEMBRE 2021 à :
A.C.Q.H.- B.P. 80909 - 80009 AMIENS Cedex 1



Merci de renseigner toutes les rubriques : Facilité de contact en cas d'annulation (SMS général).

Règlement uniquement par chèque : En cas d'annulation, les chèques ne seront ni encaissés, ni retournés mais simplement détruits.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Profession _____ Tél. Portable _____

N° de RC _____ Adresse mail _____ @ _____

Vous devez joindre impérativement la copie du RC pour valider l'inscription

Nombres de mètres réservés : mètres	Prix : 10.00 € TTC le mètre (9.50 € et 0.50 € de participation pour la sécurité le jour de la réderie)-(TVA 20 %) TOTAL TTC :
--	--

REGLEMENT UNIQUEMENT PAR

Chèque bancaire (libellé à l'ordre de l'ACQH)

Je, soussigné (e) _____ m'engage à respecter et à appliquer le présent règlement, dans le cas contraire, ma responsabilité personnelle pourrait être mise en cause.

A _____ Le _____ Signature :

CECI N'EST PAS UNE FACTURE MAIS UNE RESERVATION.

LES COMMERCANTS DU QUARTIER DES HALLES D'AMIENS
B.P. 80909 - 80009 AMIENS Cedex 1 - Tel : 06 78 04 71 20
MARCHE A REDERIE DU DIMANCHE 3 OCTOBRE 2021

(Réservation à remplir et à conserver par le bénéficiaire, ne fait pas office de facture)

Téléchargez la liste des emplacements
2 jours avant la réderie sur :
www.grande-rederie-amiens.com
Pour obtenir une facture : joindre une
enveloppe timbrée à votre adresse

NOUVEAU REGLEMENT

Horaires de la réderie : 2 h 00 à 17 h 00. Véhicules autorisés sur le périmètre de 2 h 00 à 7 h 00.
TOUS LES VEHICULES DEVRONT EVACUER L'ENCEINTE DE LA REDERIE POUR 7H00 SOUS PEINE DE CONTRAVENTIONS ET D'ENLEVEMENT PAR LA FOURRIERE MUNICIPALE.
AUCUN VEHICULE MOTORISE NE SERA TOLERE de 7 h à 17 h.
NOUVEL ACCES AU PERIMETRE AUX VEHICULES MOTORISES : 17h00.
LES REMORQUES SONT AUTORISEES SUR LES EMPLACEMENTS.

1. LE MARCHE A REDERIE EST RESERVE A LA VENTE D'OBJETS D'OCCASION.
2. La vente d'insignes et de tous reliquats rappelant la période nazi, est interdite ainsi que toute propagande.
3. La vente de produits alimentaires sous toutes leurs formes est interdite.
4. La vente d'animaux est strictement interdite.
5. L'emploi de sono ou de haut - parleurs est interdit.
6. Les contrevenants, qui n'auraient pas respecté le présent règlement, seront priés de quitter le marché à réderie sur le champ, sans prétendre à aucun dédommagement.
7. **Les places seront attribuées par les membres de l'A.C.Q.H. et ne pourront être ni échangées, ni rétrocédées. Les participants devront accepter la décision de placement ainsi que le présent règlement et nettoyer leur emplacement le soir après la manifestation.**
8. Aucun remboursement ne sera effectué pour quelques raisons évoquées.

CECI N'EST PAS UNE FACTURE MAIS UNE RESERVATION - A COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Profession _____ N° RC _____

METRAGE	×10.00 € TTC/m (TVA 20 %)	MONTANT TTC :
----------------	----------------------------------	----------------------

REGLEMENT : PAR CHEQUE BANCAIRE